



# CONTRAT AISNE PARTENARIAT POUR LES JEUNES CAP' JEUNES BAFA Internat

## NOTICE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES JEUNES ET DES COLLECTIVITES

Le **Conseil départemental de l'Aisne** soutient l'engagement des jeunes dans l'animation et l'éducation populaire en facilitant l'accès à la **formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)**. Dans ce cadre, le Département accorde une **aide financière de 100 €** aux jeunes de l'Aisne souhaitant suivre une formation BAFA en internat.

### Pourquoi suivre la formation BAFA ?

Le BAFA est une première étape vers le monde professionnel de l'animation. Il permet aux jeunes de **développer des compétences utiles et valorisables** telles que le sens des responsabilités, le travail en équipe, l'autonomie et la communication. Le BAFA offre également de **nombreuses opportunités d'emploi saisonnier** dans les accueils de loisirs, séjours de vacances ou structures périscolaires, tout en favorisant l'engagement citoyen et la participation à la vie locale.

### Pourquoi en internat ?

#### - **Immersion totale dans la formation**

Être en internat permet de **vivre la formation à 100 %**, sans interruptions liées aux trajets. Les jeunes peuvent se concentrer entièrement sur les ateliers, exercices pratiques et modules théoriques.

#### - **Développement de l'autonomie**

L'internat oblige à gérer son temps, ses affaires et sa vie quotidienne en collectif, ce qui **renforce l'autonomie et la responsabilité**, compétences essentielles pour un futur animateur.

#### - **Création de liens forts avec les autres stagiaires**

Vivre sur place favorise les **rencontres, échanges et travail d'équipe**, indispensables pour les activités d'animation et pour se constituer un réseau d'amis et futurs collègues.

#### - **Expérience complète de la vie en centre**

L'internat reproduit les conditions que le jeune rencontrera souvent plus tard dans des séjours de vacances, camps ou séjours de loisirs. C'est donc un **préparatif concret pour la pratique professionnelle**.

#### - **Disponibilité totale pour les activités pratiques**

Les temps pratiques (jeux, mises en situation, ateliers) peuvent être **plus longs et plus variés** en internat, car il n'y a pas de contraintes de transport.

#### - **Immersion culturelle et sociale**

Partager la vie quotidienne avec d'autres jeunes venus de différents horizons favorise **l'ouverture d'esprit, le respect des règles collectives et la socialisation**.

#### - **Meilleure concentration sur l'apprentissage théorique**

En étant sur place, les jeunes sont moins dispersés et peuvent **assimiler plus efficacement les modules théoriques**, ce qui augmente leurs chances de réussite aux évaluations.

## Principe de l'aide

Cette aide vise à alléger le coût de la formation et à encourager les jeunes à s'engager dans des parcours favorisant l'insertion professionnelle, l'action éducative et la vie associative locale.

L'aide est attribuée aux jeunes qui s'inscrivent à une formation BAFA **en internat** auprès de l'un des organismes de formation agréés du département :

- **Les Francas de l'Aisne**
- **La Fédération départementale des Familles Rurales de l'Aisne**
- **La Ligue de l'Enseignement de l'Aisne**

## Bénéficiaires

- Jeunes âgés de **16 à 25 ans**
- Domiciliés dans l'Aisne ou dont les parents sont domiciliés dans l'Aisne
- Inscrits à une formation BAFA en internat auprès de l'un des trois organismes partenaires

## Modalités de paiement

Le versement de l'aide financière de 100 € est effectué **après la réalisation de la formation de base BAFA** et dès la réception des justificatifs nécessaires. Pour en bénéficier, le jeune doit transmettre au Conseil départemental :

- **L'attestation de présence** fournie par l'organisme de formation,
- **La facture acquittée** de l'organisme correspondant au montant de la formation.

Une fois ces documents reçus et validés, l'aide est versée directement au jeune, facilitant ainsi le financement de sa formation BAFA.

Par ce dispositif, le Conseil départemental de l'Aisne affirme son engagement en faveur de la jeunesse, de la formation et du développement des compétences sur son territoire.

## Comment se renseigner ?

Vous trouverez l'ensemble des informations et des documents nécessaires sur [www.aisne.com](http://www.aisne.com).

Vous avez également la possibilité de contacter la Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse au Conseil départemental : / 03 23 24 87 37

## Dossier administratif à constituer :

- Fiche de renseignements
- Convention CAP'JEUNES BAFA signée par le jeune
- Attestation d'inscription à la formation BAFA internat
- Facture ou devis de l'organisme de formation
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Copie d'une pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Copie livret de famille intégrale (si mineur)

**Le dossier complet et la convention signée doivent parvenir au Conseil départemental dès l'inscription auprès d'un des organismes de formation à [vkoffmann@aisne.fr](mailto:vkoffmann@aisne.fr) .**  
**Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet.**

## LA FORMATION EST TERMINEE. COMMENT PERCEVOIR L'AIDE DEPARTEMENTALE ?

Dès que la formation est terminée, le Jeune et l'organisme de formation complètent et signent l'attestation de fin de formation (téléchargeable sur [www.aisne.com](http://www.aisne.com) annexée aux autres documents précédemment cités), puis le jeune l'envoie au Conseil départemental.

A réception, le Département procède au versement.

## Nos organismes de formations partenaire

Ligue de l'enseignement de l'Aisne  
<https://laligue02.org/bafa-bafd/>

Les Francas de l'Aisne  
<https://www.francas02.fr/articles/bafa.html>

Familles rurales de l'Aisne  
<https://www.ma-formation-bafa.fr>